

■ **Hôtel Beau-Rivage SA Genève**, à Genève (FOSC du 11.10.2002, p. 5). La clauses statutaire relative à l'apport en nature et celle relative à la reprise de biens envisagée inscrites à la constitution ont été abrogées conformément à l'article 628 al. 4 CO. Les actions nominatives sont liées selon statuts. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Nouveaux statuts du 22.10.2003. Mayer Janine est maintenant domiciliée à Bagnes. Bergmann Andreas, de Meikirch, à Brighton, GB, et Bierwirth Peter, d'Allemagne, à Rüsselsheim, D, sont membres du conseil d'administration; ils n'exercent pas la signature sociale.

Journal no 1326 du 30.01.2004
(02104896 / CH-660.0.647.986-4)